

<https://ricochets.cc/Communique-de-Presse-du-collectif-Stop-Tricastin.html>



Communiqué de Presse du collectif Stop Tricastin :

- Les Articles -



Publication date: lundi 6 septembre 2021

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Nous souhaitons, par cette tribune, répondre point par point aux élus qui veulent prolonger l'aventure nucléaire sur notre territoire.

Les 1 900 000 personnes qui vivent dans un rayon de 90 km autour de la centrale du Tricastin ne sont pas majoritairement favorables à la poursuite et au développement de l'énergie nucléaire dans notre région, dans le sondage BVA /ORANO évoqué dans la lettre des élus du premier février 2021, 29% des sondés autour de Tricastin estiment que la centrale est un handicap pour la région. Et rappelons que notre pétition pour la fermeture du réacteur numéro 1 du Tricastin a recueilli plus de 45 000 signatures dont 1024 en Drôme et 987 en Ardèche.

En regard des « atouts » évoqués il y a aussi des incertitudes et des risques :

Il n'est pas raisonnable d'implanter de nouveaux réacteurs dans une zone sismique active (qui peut garantir qu'un nouveau tremblement de terre n'aura pas lieu un jour, plus puissant et plus proche de la centrale que celui du 11/11/2019 d'une magnitude de 5,4) avec une digue en terre qui a été consolidée une première fois en urgence en 2017 et qui doit l'être encore avant fin 2022 à la demande de l'ASN .

Suite au séisme du Teil, l'IRSN étudie la nécessité de revoir les référentiels sismiques à la hausse et les sismologues du CNRS envisagent même d'actualiser leur évaluation des risques sismiques en France car le séisme du Teil s'est produit sur une faille qui était classée comme « inactive » .

On ne pourra donc se prononcer sur la centrale du Tricastin que lorsque l'IRSN et le CNRS auront terminé leur évaluation du séisme de référence à prendre en compte, tout en sachant, Fukushima nous l'a montré, qu'un séisme nettement supérieur au séisme historique est toujours possible lorsque le site de la centrale se trouve en zone sismique.

La rupture de la digue, du fait de la hauteur du niveau d'eau du canal par rapport à la base de la centrale (6m) restera en tout état de cause une menace permanente sur la sûreté du site du Tricastin.

Les EPR de première génération (Flamanville, Olkiluoto et Taischan) sont déjà un fiasco technologique , industriel et financier et dans un avis discrètement publié au mois de mars 2021*, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) - le bureau technique de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) -demande à l'électricien public d'identifier l'origine des vibrations qui affectent le circuit d'eau primaire des EPR, déjà construits ou en cours de construction. Et de trouver une solution à ce problème, pour qu'il ne se reproduise sur son nouveau modèle de réacteur, baptisé EPR 2.

Le risque encouru par ces vibrations, jugées trop importantes ? « Des vibrations excessives peuvent occasionner des dommages par fatigue », précise l'IRSN . En clair, l'acier des tuyaux pourrait casser et provoquer un accident grave, entraînant potentiellement la fermeture définitive de l'installation .

Ces nouveaux réacteurs sont très gourmands en eau pour leur refroidissement et leur mise en route pourrait théoriquement avoir lieu à partir de 2040. Or vu l'accélération du réchauffement climatique y aura t'il encore assez d'eau dans le Rhône à cette époque ?

S'ils sont construits un jour le prix du MWh fourni par ces EPR2 sera d'environ 80/90 euros, beaucoup plus cher le prix des ENR (photovoltaïque, éolien) dont le coût baisse d'année en année.

Ces nouveaux réacteurs produiront à leur tour des déchets radio actifs dont on ne sait que faire et que personne ne veut , leur gestion et le coût de celle ci reposera sur les générations futures.

Notre région bénéficie d'un potentiel exceptionnel en matière d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, hydraulique et géothermie) et une grande partie des travailleurs du nucléaire pourraient utiliser leurs compétences et leur savoir faire dans le développement de nouvelles filières énergétiques permettant de fournir de l'électricité décarbonnée et d'accroître notre indépendance énergétique.

Nous n'avons donc pas besoin d'EPR2 , pari technologique hasardeux sur lequel la Cour des Comptes émet des doutes dans son rapport publié en juillet 2020 estimant qu'il ne peut être établi avec un degré raisonnable de certitude que les économies de construction de futurs EPR2 par rapport au coût de construction d'EPR de type Flamanville se matérialiseront et que l'enjeu financier lié à ces nouveaux réacteurs nucléaires est "majeur", évaluant à 12 milliards d'euros le coût de construction de chaque paire d'EPR2. Or EDF ne pourra pas financer seule la construction de ces nouveaux réacteurs, qui va payer : le consommateur ou le contribuable ?

Plutôt que de s'associer à la fuite en avant d'EDF , nos élus feraient bien mieux de travailler à une véritable

transition énergétique pour faire de notre territoire , un territoire modèle en la matière.

* Avis IRSN du 31 mars 2021 n° 2021-00049

NB : Le réacteur pressurisé européen ou EPR (initialement European Pressurized Reactor, renommé Evolutionary Power Reactor) est un type de réacteur nucléaire de troisième génération (classification internationale), conçu et développé, dans les années 1990, par la société NPI (Nuclear Power International), détenue à parts égales par Framatome SA (50 %) et Siemens...